

Paris, le 02 mars 2017

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Michel Gougeon
Président

Fédération Nationale des Artisans du Taxi

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur ses propositions concernant la situation des artisans du taxi, au regard de la concurrence des VTC, par le biais notamment des plateformes type UBER. Nous vous en remercions.

Jean-Luc Mélenchon s'est exprimé plusieurs fois à ce sujet, dénonçant à la fois la concurrence déloyale que pratiquent ces plateformes vis-à-vis des taxis, par le recours à des travailleurs indépendants et les conditions de travail déplorables de ces mêmes indépendants.

L'uberisation de l'économie constitue une véritable régression sociale. Elle se caractérise par une déréglementation sauvage des professions et des secteurs, ainsi que par un contournement frauduleux et généralisé des règles fiscales et sociales. Elle provoque une disparition rapide des droits des travailleurs par le recours massif à l'auto-entrepreneuriat. Ce statut s'accompagne d'une détérioration inédite des conditions de travail.

La France Insoumise propose d'inverser la présomption d'indépendance en une présomption de salariat. En effet, le Code du travail prévoit actuellement qu'un travailleur inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) est présumé être indépendant, en dépit de la réalité de sa relation de travail. Dans un souci de protection du travailleur, la loi doit prévoir l'inverse : tout travailleur réalisant sa prestation de travail dans une situation de dépendance économique (par exemple sous le contrôle d'une plateforme numérique) doit être présumé salarié. Nous abrogerons ainsi les lois Macron et El Khomri.

Par ailleurs, il est absolument nécessaire que tout travail soit autorisé par une qualification. En ce sens, la loi qui a été votée va dans le bon sens en exigeant l'obtention d'un examen pour les chauffeurs VTC. En revanche cette formation, pour ces chauffeurs comme pour les taxis devraient pouvoir être assurée par l'Education Nationale ou des organismes de formation publics, comme c'est le cas par exemple pour le diplôme de chauffeur routier.

Enfin, nous refusons la baisse des moyens pour les soins et les transports qui y sont associés. Nous proposons la mise en place du « 100% sécu », c'est à dire une prise en charge des soins et des médicaments prescrits à 100% par l'assurance maladie.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard et Jacques Généreux
Co-responsables du programme de la France Insoumise

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10
www.jlm2017.fr